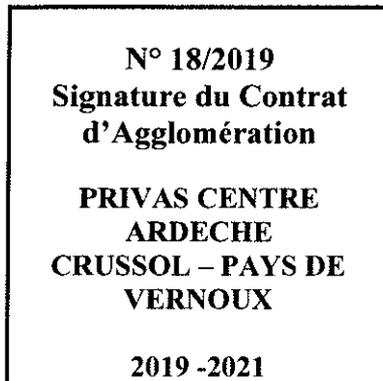


OBJET



Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Olivier AMRANE.

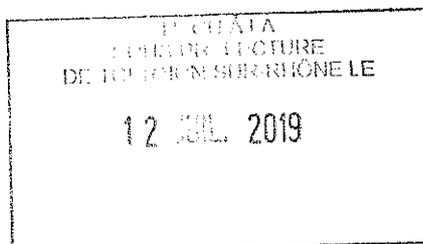


Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
ACTE RENDU EXECUTOIRE  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président  
Olivier AMRANE.



L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46  
Nombre de membres présents : 30  
Qui ont pris part au vote : 33 (3 pouvoirs)  
Date de convocation du Comité : **18 juin 2019**

**Présents votants** : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Philippe PONTON, Raymond RAVAGE (suppléant), Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY, Laurent COURBIS, Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ (pouvoir Stéphane LAFAGE), Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Christophe FRACHON (pouvoir Daniel BLACHE), Guy FAURE, Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Michel MOULIN (pouvoir Éric BOURRY), Gilles LEBRE, Stephan CHABOUD, Pierre LUYTON, Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Marcel FRECHET, Yohan BLANCHARD et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Éliane BLACHE.

**Absents excusés** : Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Stéphane LAFAGE (pouvoir Patrick DERIVAZ), Daniel BLACHE (pouvoir Christophe FRACHON), Daniel FAYARD, Éric BOURRY (pouvoir Michel MOULIN), Gilles BRUN, Michel DELOCHE, Michel BRET, Jean-Marc SITAR, Jacques-Henri ROCHE, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT et Gérard CHAPUIS.

**Secrétaire de séance** : M. Alain BOS.

**Le Rapporteur** : M. AMRANE Olivier, Président

L'Agence de l'Eau propose la signature d'un contrat d'accompagnement financier, sur une durée de 3 années. Il prendra effet rétroactivement au 01/01/2019 et se terminera le 31/12/2021.

Ce contrat a pour but d'accompagner les collectivités dans leurs programmes de travaux engagés en vue :

- De répondre aux préconisations du SDAGE
- De permettre le rattrapage structurel de leurs services d'eau potable situés en Zone de Revitalisation Rurale.

En accord avec les communes, le Syndicat a établi un programme de travaux de près de 2,6 millions d'euros, avec un taux moyen de subventions de 51%.

Ce contrat devant être signé avec un EPCI à fiscalité propre, la CAPCA sera cosignataire.

**DELIBERATION :**

**OBJET**

**N° 18/2019  
Signature du Contrat  
d'Agglomération  
  
PRIVAS CENTRE  
ARDECHE  
CRUSSOL – PAYS DE  
VERNOUX  
  
2019 -2021**

Le comité syndical, après lecture de la proposition de contrat joint en annexe et après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

- 1/ valide le programme de travaux du contrat.
- 2/ s'engage à le réaliser suivant le calendrier établi.
- 3/ autorise le président à signer le contrat (en annexe).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois  
et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Olivier AMRANE.

Document transmis à la Sous-  
Préfecture de TOURNON

le.....  
publié et notifié

le.....  
**ACTE RENDU EXECUTOIRE**  
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le Président  
Olivier AMRANE.